LES COOPS D'HABITATION

VOLUME 22 • NUMÉRO 3
OCTOBRE 2017

DOSSIER • 14
MA COOP, MON CHOIX

Participez à notre concours! • 8

Mot caché • 26

Enregistrement n° : 40019652

www.cooperativehabitation.coop
840, rue Raoul-Jobin, bureau 202, Québec (Québec) G1N 1S7

CQCH
CONFÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES COOPÉRATIVES D'HABITATION

Protégez ce qui vous tient le plus à coeur et économisez sur vos assurances!

Découvrez SécuriMembre[MD] et AutoAssur[MD], deux programmes exclusifs, conçus spécialement pour les membres de coopératives d'habitation affiliées à la CQCH.

Économisez sur une police d'assurance pour vos biens personnels ou votre automobile grâce à une tarification avantageuse.

De plus, bénéficiez :
> du service de règlement de sinistres Déclic[MD], offert en tout temps;
> d'une protection fiable, offerte par des gens de confiance;
> de la Garantie du Service des sinistres;
> d'un service rapide et accessible.

Appelez-nous dès aujourd'hui au 1-888-312-1118 pour obtenir **une soumission gratuite et sans obligation**!

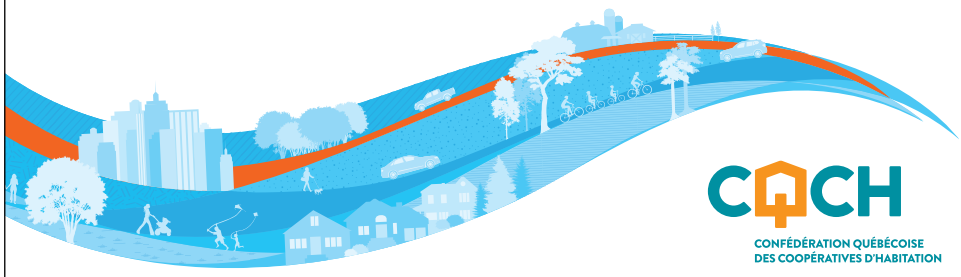

CQCH
CONFÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES COOPÉRATIVES D'HABITATION

co-operators[MD]
Assurance groupe automobile et habitation

Co-operators[MD] est une marque déposée du Groupe Co-operators limitée, utilisée sous licence. AutoAssur[MD] et Déclic[MD] sont des marques déposées de La Compagnie d'assurance générale Co-operators, utilisée sous license. L'assurance est souscrite par la Compagnie d'assurance COSECO et est administrée par H.B. Gestion d'assurance collective ltée, des sociétés du Groupe Co-operators limitée. Les réductions, la couverture et l'admissibilité varient selon la province. Les membres peuvent économiser une fois toutes les réductions prises en compte. Co-operators s'engage à protéger la vie privée de ses clients, ainsi que la confidentialité, l'exactitude et la sécurité des renseignements personnels recueillis, utilisés, conservés et divulgués dans le cadre de ses affaires. Pour en savoir plus, visitez le www.cooperatorsassurancegroupe.ca.

HBG611 08/17

LES COOPs D'HABITATION

Coordination :
Hélène Jacques (CQCH)
Jordan Duclos (CQCH)

Collaboratrices et collaborateurs :
Bettina Cerisier, Jacques Côté, Roxanne Dubé et Jocelyne Rouleau (CQCH), Guillaume Brien (FCHE), Réal Routhier (FECHAM), Colette Paquet, Manon St-Cyr et Romain Thibaud (FECHAQC), Mireille Pepin et Nancy Vandal (FECHMACQ) et Annie-Pier Caron Daviault (FIHAB)

Révision : Christine Paré

Graphisme : Hoola studio - www.hoola-studio.com

Impression : Groupe TAQ

Tirage : 17 500 exemplaires

Abonnement : 13,80 $/an (TPS et TVQ incluses)

Éditeur :
Confédération québécoise des coopératives d'habitation (CQCH)
840, rue Raoul-Jobin, bureau 202
Québec (Québec) G1N 1S7

Téléphone : 418 648-6758
Télécopieur : 418 648-8580
Courriel : info@cqch.qc.ca

Direction générale : Jocelyne Rouleau

Président de la CQCH : Jacques Côté

Les fédérations membres :
FCHE : Tél. : 819 566-6303
Courriel : fche@reseaucoop.com

FECHAM : Tél. : 450 651-5520
Courriel : info@fecham.coop

FECHAQC : Tél. : 418 648-1354
Courriel : info@fechaqc.coop

FECHAS : Tél. : 418 543-6858
Courriel : fechas@qc.aira.com

FECHMACQ : Tél. : 819 477-6986
Courriel : info@fechmaqc.ca

FIHAB : Tél. : 819 243-3717
Courriel : info@logeaction.com

Le mandat de la revue *Les COOPs d'habitation* est d'informer les membres de coopératives et de promouvoir la formule coopérative en habitation. La revue est distribuée dans les foyers membres des six fédérations régionales de coopératives d'habitation, aux coopératives des régions non fédérées associées à la CQCH ainsi qu'aux partenaires et fournisseurs de notre réseau. Les ménages membres d'une coopérative d'habitation affiliée à la CQCH sont automatiquement abonnés. Les articles n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 1996

Bibliothèque nationale du Canada
ISSN : 1206-1093

Envoi de publication
Enregistrement n° : 40019652

La réponse du Mot caché est : GESTION

SOMMAIRE

Le mot du président 4
Colloque Vert l'avenir 5
La Coopérative d'habitation de la rivière de Pont-Rouge accueille une famille syrienne 7
CONCOURS Qui sommes-nous? 8
Actualités juridiques et politiques 9
Au nom de la loi 11
Personnalité coopérative: Léopold Beaulieu, un financier solidaire 13

DOSSIER

Ma coop, mon choix 14
Décider en coopérateur, une formation pour assurer la pérennité de la coopérative 15
Nouveau: le portail des formations 17

Votre véhicule fait-il l'objet d'un rappel? 18
Découverte coopérative 19

ZOOM FÉDÉ

Saguenay 20
Mauricie • Centre-du-Québec 21
Montérégie 22
Outaouais 23
Québec • Chaudière-Appalaches 24
Estrie 25

Des principes et de l'argent 26
Mot caché - NOUVEAUTÉ! 26
Le courrier de Madame Coop 27

NOUVELLES DE NOS PARTENAIRES INTERNATIONAUX

SOCODEVI: des solutions adaptées pour combattre la pauvreté 29
Le logement social et la régénération urbaine en Afrique du Sud 30

Éric David, avocat

Au service des coopératives depuis plus de 20 ans

Belleau Lapointe

Téléphone: (514) 987-6681 edavid@BelleauLapointe.com
www.BelleauLapointe.com

LE MOT DU PRÉSIDENT

Vivre dans une coopérative d'habitation confère certains avantages à ses membres, comme la possibilité d'habiter dans un logement abordable et de qualité, mais implique également la responsabilité d'assurer la gestion de la coopérative et de réaliser les diverses tâches qui en découlent. C'est une formule gagnant-gagnant.

Jacques Côté,
Président de la CQCH

En lisant la première partie du dossier spécial, *Ma coop, mon choix*, vous serez amené à réfléchir et à vous poser les vraies questions à savoir si vous êtes un membre actif et engagé dans la gestion de sa coopérative d'habitation ou si vous pouvez vous y investir encore plus. La coopérative d'habitation est en soi un mode de vie que nous choisissons et auquel nous adhérons.

Comme coopérateur, le membre doit, en effet, souscrire aux valeurs et aux principes coopératifs de base. Ainsi, comme toute autre forme de coopérative, les coopératives d'habitation sont guidées par les valeurs fondamentales suivantes : la prise en charge et les responsabilités personnelle et mutuelle, la démocratie, l'égalité, l'équité et la solidarité. Afin de mettre en pratique ces valeurs, les coopératives s'appuient sur les sept principes coopératifs édictés à l'échelle internationale par la déclaration de l'Alliance coopérative internationale (ACI) : l'adhésion volontaire et ouverte, le pouvoir démocratique exercé par les membres, la participation économique des membres, l'autonomie et l'indépendance, l'éducation, la formation et l'information, la coopération entre les coopératives et l'engagement envers la communauté. C'est d'ailleurs par l'application de ces valeurs et de ces principes que la formule coopérative se différencie de toute autre forme d'entreprise. Les membres et les administrateurs des coopératives d'habitation disposent ainsi d'une ligne de conduite claire qui les guide dans la prise de décisions et dans leurs actions collectives.

Le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM) a conçu récemment une formation intitulée *Décider en coopérateur*. Le dossier spécial de cette revue vous permettra de découvrir ce processus de prise de décision visant à mettre de l'avant la valeur ajoutée coopérative dans vos décisions stratégiques.

Je vous encourage à être un membre actif et engagé dans sa coopérative d'habitation ainsi qu'à parfaire vos connaissances et vos compétences en suivant les formations offertes par votre fédération ou par le réseau coopératif.

En terminant, je tiens à vous informer que la CQCH organise, cet automne, à la demande de ses membres, un colloque portant sur les enjeux du développement durable dont le thème est VERT L'AVENIR. Ce colloque se tiendra les 11 et 12 novembre 2017, à l'hôtel Le Victorin, à Victoriaville. Je vous invite à y participer en grand nombre !

TOUS NOS MODÈLES DE FENÊTRES RENCONTRENT L'ENSEMBLE DES **NORMES DE ENERGY STAR.**

ENERGY STAR

QUALUM 1955-2015 FENESTRATION

MODÈLES DISPONIBLES | BATTANT • TRIMIE • COULISSANT • HYBRIDE • GUILLOTINE • FIXE • AUVENT

Par Roxanne Dubé

Chargée de projet, CQCH

COLLOQUE **VERT L'AVENIR**

Le développement durable et son intégration dans notre quotidien sont des préoccupations de plus en plus importantes autant pour les citoyens que pour les instances gouvernementales. Le Mouvement québécois des coopératives d'habitation n'y fait pas exception. À l'échelle d'une coopérative d'habitation, les mesures associées aux bâtiments durables peuvent sembler laborieuses et coûteuses pour les membres. Comment créer un réel changement pour les générations actuelles et futures? Quelles actions déployer en priorité? Autant d'aspects à considérer.

Ainsi, à la demande de ses membres, la CQCH organise un colloque portant sur les enjeux du développement durable. L'événement se déroulera en novembre prochain. Il sera soutenu par une question simple qui mérite une attention particulière: qu'est-ce que le développement durable? L'objectif du colloque est ainsi d'informer et de mettre à la disposition des membres les outils nécessaires afin qu'ils se positionnent à l'égard des enjeux du développement durable, mais également qu'ils les intègrent dans leur propre coopérative d'habitation. La CQCH espère entamer un virage vert en informant et en mobilisant ses membres.

Le colloque VERT L'AVENIR se tiendra les 11 et 12 novembre 2017 à l'hôtel Le Victorin, à Victoriaville. Ces deux jours de conférences et de discussions permettront aux membres de coopératives d'habitation d'en apprendre plus sur le sujet, de faire le bilan sur les actions qu'ils portent déjà et de se positionner sur leur engagement futur en matière de développement durable. Plus d'une centaine de participants sont attendus. Allant de l'histoire du développement durable aux rénovations vertes, la programmation prévoit sept conférenciers, dont Barbara Genest, de Québec'ÈRE, Alejandro Montero, de la firme d'architecture Tergos, et Michel Lafleur, du Centre de formation en environnement et développement durable. Deux séances de réflexion permettront aussi aux membres de coopératives d'habitation d'échanger et de mettre à profit les expériences des autres participants.

L'événement présentera également son propre salon des exposants, où des entreprises et des organismes actifs en développement durable exposeront leurs produits et services. Les participants pourront ainsi visiter une quinzaine de kiosques. Ils seront invités à discuter sur place avec les exposants autant dans le domaine de l'agriculture urbaine que dans celui des vélos électriques. Un événement à ne pas manquer, confirmant que le Mouvement québécois des coopératives d'habitation vise la durabilité! Notre équipe a hâte de partager ces deux jours « verts » avec vous!

VOUS DÉSIREZ Y PARTICIPER?

Pour obtenir plus d'information et pour connaître les modalités d'inscription, communiquez avec votre fédération ou avec la CQCH. Faites vite! Quelques places sont encore disponibles!

La Caisse d'économie solidaire est la **principale institution financière** de l'habitation communautaire au Québec.

500 organismes en habitation membres

une équipe de professionnels expérimentés à votre service

200 financements octroyés dans le cadre de la fin des conventions SCHL

une approche de financement adaptée à vos besoins

Contactez-nous pour planifier vos travaux de rénovation

1 877 647-1527

caissesolidaire.coop

Par Romain Thibaud

Conseiller à la vie associative
et formation, FECHAQC

En collaboration avec
M. Noël Malo, interprète

LA **COOPÉRATIVE D'HABITATION DE LA RIVIÈRE** DE PONT-ROUGE ACCUEILLE UNE **FAMILLE SYRIENNE**.

Il y a presque un an, la Coopérative d'habitation de la rivière de Pont-Rouge, à Pont-Rouge, accueillait Rober et Nelly Hrez, originaires de Syrie, et leurs deux garçons. Alors qu'ils tentaient de fuir leur pays, ils ont vécu pendant plusieurs mois dans un camp au Liban avant d'arriver au Canada en février dernier. Après quelques démarches plus ou moins hasardeuses, ils ont trouvé un lieu d'accueil à Pont-Rouge, dans l'unique coopérative d'habitation de cette petite ville d'à peine 10 000 habitants.

Nous les avons rencontrés chez eux afin d'en apprendre plus sur leur intégration à leur nouveau milieu de vie.

Comment s'est passée l'intégration avec les nouveaux membres de la coopérative d'habitation ?

Rober et Nelly : « Toutes les personnes ont été très gentilles avec nous. Les gens ont l'air joyeux ici ! Nous sommes vraiment très satisfaits, car tout le monde nous offre de l'aide… Tous ont été agréables. C'est très encourageant pour nous, c'est rassurant. »

Vous impliquez-vous désormais dans certains comités de la coopérative ?

Rober : « Je peux faire beaucoup de choses dehors, pour l'entretien de la cour et du bâtiment. Il est certain que la langue est encore une barrière quand il s'agit de communiquer, mais nous suivons des cours de français. Je peux comprendre ce que les gens disent, mais, d'ici quelque temps, il me sera plus facile de communiquer avec tous les autres membres. Mon implication sera alors plus concrète et complète ! »

Vous voyez-vous vivre dans la coopérative dans un avenir proche ou lointain ?

Rober et Nelly : « Si nous avons déjà passé six mois ici et que tout s'est bien passé, c'est sûr que nous pouvons encore passer six mois *(rires)*. Nous avons été bien accueillis ! Sincèrement, nous sommes bien, donc, oui, nous restons dans la coopérative. »

Comment trouvez-vous la ville de Pont-Rouge ?

Rober : « C'est très beau ! J'aime beaucoup marcher ici. Je fais beaucoup de vélo avec les enfants. Nous sommes vraiment chanceux et gâtés d'être dans un tel environnement. Tout est chaleureux, accueillant. On n'a pas à se plaindre ! »

Et la neige ?

Rober et Nelly : « Nous sommes arrivés à l'aéroport à la fin février. C'était quelque chose ! Mais l'hiver prochain, nous serons prêts. Ça viendra progressivement. Noël [interprète] nous appelait souvent, avant que nous arrivions, et il nous montrait la neige pour nous habituer *(rires)*. Donc nous étions "un peu" préparés. »

Du côté du conseil d'administration, Nathalie Boucher, la trésorière, nous précise qu'elle a hâte de pouvoir s'entretenir avec les membres de la famille Hrez et d'échanger au quotidien. Ils sont très aimés dans la coopérative, et on le ressent. On leur souhaite le meilleur !

Le logement constitue ainsi un facteur important d'intégration pour les immigrants. En plus d'offrir à leurs membres un logement en bon état et à prix abordable, les coopératives d'habitation offrent une collectivité d'appartenance et un soutien mutuel ainsi que la possibilité pour les membres de créer l'environnement qu'ils désirent et dont ils ont besoin. Les coopératives d'habitation se révèlent ainsi une solution prometteuse pour faciliter l'intégration des nouveaux immigrants dans leur société d'accueil. ●

Nelly et son fils, Roger, Rose-Hélène, secrétaire de la coopérative, Matthew, président de la coopérative, et Rober.

Sylvestre Painchaud + associés

Me Normand Painchaud
Me Catherine Sylvestre
Me Benoit Marion
Me Marie-Anaïs Sauvé
Me Gilles G. Krief
Me Vincent Blais-Fortin
Me Giacomo Zucchi

On pratique votre droit.

Établi dans le sud-ouest de Montréal depuis 1981, notre bureau d'avocats dispose d'une solide expérience en droit des coopératives. Notre équipe offre aux coopératives d'habitation des services juridiques de qualité et adaptés à leurs besoins particuliers, tels que :

- Fournir des opinions juridiques dans le cadre d'un conflit avec un membre et/ou un locataire;
- Valider les avis qui doivent être envoyés aux locataires (avis de modification du bail, avis de travaux majeurs, etc.);
- Réviser les règlements de la coopérative (régie interne, contrats de membre, politiques etc.);
- Superviser une procédure de sanction à l'égard d'un membre (suspension ou exclusion);
- Représenter la coopérative devant les tribunaux (Régie du logement, Cour du Québec, Cour Supérieure);
- Rédiger des mises en demeure;
- Fournir des conseils juridiques en matière de droit civil général et représenter la coopérative en cas de litige, notamment en cas de problèmes de vices de construction.

740, avenue Atwater, Montréal (Québec) H4C 2G9 • Téléphone : 514 937-2881 • Fax : 514 937-6529 • info@sfpavocats.ca

CONCOURS QUI SOMMES-NOUS ?

Répondez correctement aux questions et courez la chance de gagner 250 $ d'épicerie !

Vous trouverez les réponses aux questions dans le dossier principal présenté aux pages 14 à 17.

1. Quel est le premier principe de l'Alliance coopérative internationale ?

RÉPONSE: _____

2. Inscrivez l'une des questions auxquelles les administrateurs doivent répondre pour s'assurer que le scénario suscite de la valeur ajoutée coopérative ?

RÉPONSE: _____

3. Quel organisme coopératif suggéreriez-vous à votre conseil d'administration s'il désirait conclure un contrat de services avec une entreprise de gestion ?

RÉPONSE: _____

Nom: _____ Coopérative: _____

Adresse: _____

No de tél.: _____ Courriel: _____

Les règlements du concours sont disponibles sur le site Internet de la CQCH, au **www.cooperativehabitation.coop**.

Remplissez et retournez votre coupon-réponse par la poste à cette adresse :

CONCOURS Qui sommes-nous ?
840, rue Raoul-Jobin, bureau 202
Québec (Québec) G1N 1S7

Le tirage aura lieu le 4 décembre 2017.

GAGNANTE

du concours de l'édition de juin 2017 :

La gagnante de notre concours de juin 2017, Mme Louise Petit, de la Coopérative d'habitation L'Ancolie de Québec.

Par Me Philipe Morissette, conseiller juridique

Consortium de ressources et d'expertises coopératives

ACTUALITÉS JURIDIQUES ET POLITIQUES

PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES TRAVAUX BÉNÉVOLES DE CONSTRUCTION

Le 26 avril dernier, le gouvernement du Québec publiait, à la Gazette officielle, le Projet de règlement sur les travaux bénévoles de construction. Compte tenu des effets potentiels de ce projet sur les membres de la CQCH, celle-ci a déposé un mémoire au ministre du Travail par lequel elle invitait le gouvernement à tenir compte de la réalité spécifique des membres dans le contexte de ce nouveau règlement, tout particulièrement en ce qui concerne l'implication bénévole de ces derniers.

PRÉSENTATION DU PROJET

En matière de travaux de construction[1], la règle générale au Québec prévoit que ceux-ci doivent être effectués par des « professionnels » de la construction, soit des personnes détenant une formation reconnue. Une zone grise subsistait toutefois lorsque ces travaux étaient faits bénévolement. Le projet de règlement en question avait donc pour objectif de clarifier par qui et dans quelles circonstances des travaux de construction pouvaient être exécutés bénévolement.

Voici les principaux paramètres de ce projet de règlement :

1. Un professionnel de la construction pourrait accomplir bénévolement :
   a. Tout travail de construction correspondant à son métier, pour :
      i. Une personne physique, relativement au logement qu'elle habite ou qu'elle prévoit habiter;
      ii. Certains organismes de bienfaisance, à des fins utiles à leur mission.
   b. Tout travail d'entretien, de réparation, de rénovation et de modification correspondant à son métier, pour :
      i. Un OSBL autre qu'un des organismes de bienfaisance mentionnés précédemment, à des fins utiles à la mission de cet organisme;
      ii. Certains organismes publics (écoles, hôpitaux, CPE, etc.), relativement à leurs bâtiments.
2. Toute personne pourrait accomplir bénévolement :
   a. Des travaux de construction liés à certains types de travaux spécifiques (par exemple : travaux concernant la peinture, les portes et fenêtres, revêtement de sols, etc.), pour :
      i. Les organismes visés au paragraphe 1b), mentionnés précédemment.
   b. Des travaux d'entretien ou de réparation liés aux types de travaux spécifiques visés au paragraphe précédent, pour :
      i. Une personne physique, relativement au duplex ou triplex dont elle est propriétaire;
      ii. Une personne exploitant une entreprise comptant moins de 10 salariés, pour les locaux où elle exploite ou entend exploiter l'entreprise.

On constate ainsi que le type de travaux et la personne pouvant les réaliser varient selon l'identité du bénéficiaire de ces travaux. Or, ce projet de règlement viendrait limiter les travaux pouvant être effectués bénévolement dans une coopérative d'habitation.

INTERVENTION DE LA CQCH

Devant ce constat, la CQCH a recommandé au ministre du Travail que les coopératives d'habitation exploitées à des fins non lucratives soient mentionnées au règlement au même titre que les OSBL. De cette manière, les pratiques à l'égard des travaux bénévoles à l'intérieur des coopératives d'habitation pourraient être maintenues.

À l'heure actuelle, le gouvernement élabore la version définitive du règlement. La CQCH continuera de suivre ce dossier et informera ses membres de son évolution.

[1] Comprend notamment des travaux de fondation, d'érection, d'entretien, de rénovation, de réparation, de modification et de démolition de bâtiments et d'ouvrages de génie civil.

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

CENTRE DU LOGEMENT ABORDABLE

Le budget fédéral de 2017 propose d'investir plus de 11,2 milliards de dollars sur 11 ans, en plus de maintenir le financement de base de la Société canadienne d'hypothèques et de logement affecté aux ententes sur le logement social arrivant à échéance.

Plus de détails concernant la Stratégie nationale sur le logement seront annoncés dans les mois à venir.

Également, découlant du budget 2016, plusieurs initiatives sont en cours pour soutenir le logement abordable et social.

La SCHL est engagée envers sa mission d'aider les Canadiens à répondre à leurs besoins en matière de logement.

Pour en connaître davantage à ce sujet, veuillez consulter notre page Web au : www.cmhc-schl.gc.ca/chez-soi

Canada

SCHL CMHC

Par Me Philipe Morissette, conseiller juridique

Consortium de ressources et d'expertises coopératives

AU **NOM**
DE LA LOI

LE **PARTAGE** DES **POUVOIRS** ET LES **CONFLITS** DE **RÔLE** AU SEIN D'UNE **COOPÉRATIVE**

L'assemblée générale d'une coopérative est-elle aussi souveraine que d'aucuns l'affirment ? Bien qu'il s'agisse d'une conception fort répandue et fréquemment invoquée par les membres des coopératives, cette souveraineté de l'assemblée des membres, qui découle du principe de gestion démocratique propre aux coopératives, souffre néanmoins de certaines exceptions. La Loi sur les coopératives (la « Loi ») octroie en effet aux diverses instances des rôles et des pouvoirs bien définis. Nous vous proposons donc un rapide survol de ces principaux rôles que sont amenées à jouer les instances d'une coopérative d'habitation, en recourant à quelques exemples concrets.

RÔLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA)

Résumé sommairement, le conseil d'administration de la coopérative a tous les pouvoirs pour administrer les affaires de celle-ci. C'est notamment à lui que revient le rôle de mettre en place les structures permettant son bon fonctionnement et l'atteinte des orientations définies par l'assemblée générale, d'implanter une culture d'entreprise et des valeurs propres à la coopérative et de surveiller les affaires de cette dernière. S'il engage un directeur général ou un gérant, lequel se chargera de la gestion quotidienne des affaires de la coopérative, le CA doit définir les rôles et mandats qui lui incombent.

RÔLE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée générale est un lieu privilégié où les membres ont l'occasion de faire le point sur les affaires de la coopérative, en plus d'être appelés à en définir les grandes orientations. Elle adopte les règlements régissant la coopérative et encadrant les pouvoirs des administrateurs, sous réserve des dispositions de la Loi. Ainsi, on peut dire qu'elle est « souveraine », mais seulement dans les limites des pouvoirs qui lui sont conférés. Elle ne peut réviser à son gré les décisions du CA ou de la direction générale, ni exercer des pouvoirs qui leur sont expressément dévolus par la Loi ou par les règlements de la coopérative.

ILLUSTRATIONS CONCRÈTES DU PARTAGE DES POUVOIRS

À titre de propriétaires collectifs, les membres de la coopérative peuvent-ils apporter des modifications permanentes à leur immeuble ? Non. La décision d'apporter de telles modifications doit relever du conseil d'administration, lequel assume alors son rôle de locateur, à moins qu'un règlement n'ait expressément confié ce pouvoir à l'assemblée générale. À noter que quelques membres réunis informellement ne peuvent se substituer à une assemblée générale, celle-ci devant respecter certaines formalités.

Le conseil d'administration peut-il, sans consulter les membres, décider de désigner un gérant ou une direction générale ? À moins qu'un règlement à l'effet contraire n'ait été expressément adopté par l'assemblée générale, il s'agit d'un pouvoir qui relève du CA, lequel est souvent le mieux placé pour prendre cette décision, vu sa connaissance des réalités financières de la coopérative.

Le conseil d'administration peut-il adopter ou modifier les règlements de la coopérative ? Non. S'il peut certes proposer des modifications ou de nouveaux règlements aux membres, le pouvoir d'adopter les règlements de la coopérative est dévolu, selon la Loi, à l'assemblée générale, ce qui implique également le pouvoir de les modifier. ●

RONA L'ENTREPÔT | RONA

EXCLUSIF AUX MEMBRES DE LA CQCH

CONFÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES COOPÉRATIVES D'HABITATION

NOUVEAU PROGRAMME PRIVILÈGE AVEC RABAIS PAR CATÉGORIE

ÉPARGNEZ JUSQU'À

15%

PEINTURE ET ACCESSOIRES	15%
DÉCORATION COUVRE-PLANCHER QUINCAILLERIE ÉLECTRICITÉ PLOMBERIE OUTILLAGE	10%
CUISINE VENTILATION, CHAUFFAGE ET CLIMATISATION PRODUITS D'ENTRETIEN PRODUITS SAISONNIERS ET D'HORTICULTURE AUTOMOBILE	5%
OUTILLAGE ÉLECTRIQUE PORTATIF ET STATIONNAIRE MOULURES, LAMBRIS, TUILES À PLAFOND ET ACCESSOIRES	8%
MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION PRODUITS FORESTIERS ET FORESTIERS ALLIÉS PORTES ET FENÊTRES	2,5%

**Le programme privilège ne s'applique pas sur les commandes spéciales. Uniquement valide sur les achats facturés au nom de votre entreprise et chez tous les marchands participants seulement. Le service de livraison peut varier selon le marchand et la région. Le programme privilège exclut toute forme de remboursement rétroactif. Le programme privilège ne peut être jumelé à toutes autres promotions ainsi qu'aux bénéfices offerts par la carte RONAvantages. Le programme privilège peut être modifié en tout temps et sans préavis. Le programme sera en vigueur à compter du 1er avril 2016 et pour la durée de l'entente en cours.

AIR MILES

UNE COOPÉRATIVE D'HABITATION TOUT EN COULEURS AVEC BÉTONEL-DULUX

PROFITEZ D'UN ESCOMPTE DE 40 %

sur les peintures Bétonel-Dulux dans l'un des 70 magasins corporatifs au Québec.

Sur présentation de votre **carte multiservices CQCH**, Bétonel-Dulux vous offre des produits de première qualité et met toute son expertise à votre service afin de vous aider à réaliser vos projets avec succès.

Consultez le site Internet **betonel.com** pour trouver le magasin Bétonel-Dulux le plus près de votre coopérative d'habitation.

BÉTONEL MD — Le *vrai* magasin de peinture — Dulux

Par Bettina Cerisier

Conseillère en communication
et politique, CQCH

PERSONNALITÉ COOPÉRATIVE : LÉOPOLD BEAULIEU, UN FINANCIER SOLIDAIRE

Voici près de 40 ans que Léopold Beaulieu bâtit des institutions adoptant des modèles économiques et financiers qui tiennent compte des impacts sociaux et environnementaux que leurs activités suscitent. Ce faisant, il trace des voies nouvelles dans les domaines de la finance et du développement économique.

TÔT DANS SA CARRIÈRE

Syndicaliste de la région de Québec, Léopold Beaulieu, alors qu'il est dans la jeune vingtaine, se fait élire à la vice-présidence de la Fédération du commerce de la CSN (Confédération des syndicats nationaux). En 1971, alors qu'il est âgé de 25 ans, il devient le premier directeur général de la Caisse d'économie des travailleurs, aujourd'hui la Caisse d'économie solidaire Desjardins.

À 30 ans, Léopold Beaulieu est élu trésorier de la CSN, poste qu'il conservera pendant 20 ans. Pendant ce long mandat, il se bat pour donner au secteur de l'économie sociale ses lettres de noblesse. Par exemple, en 1987, il fonde MCE Conseil, un groupe de consultation voué à la création et au maintien d'emplois. À la même époque, il crée Bâtirente, un système de retraite abordable pour les syndiqués.

FONDACTION

C'est en 1996 que Léopold Beaulieu prend sa pleine mesure en mettant sur pied Fondaction CSN, le fonds de développement de la CSN pour la coopération et l'emploi. Plus de 1 300 actionnaires, principalement des fonctionnaires, y cotisent par retenue salariale et se constituent ainsi un fonds de retraite. Fondaction CSN investit ses actifs principalement dans les entreprises québécoises, contribuant ainsi à créer et à maintenir des milliers d'emplois au Québec. Fondaction CSN ne cherche pas la rentabilité à court terme, mais la viabilité à long terme. Les critères de sélection motivant un investissement dans un projet sont la gestion participative, l'équité sociale, l'intégrité écologique et le développement durable. Pour M. Beaulieu, c'est ce qui « donne du sens à l'argent ».

UN INVESTISSEMENT DE 5 MILLIONS DE DOLLARS

C'est parce que le projet de coopératives d'habitation avec participation à la propriété présenté par la CQCH correspondait à ces critères que Fondation CSN a décidé d'y investir 5 millions de dollars. Cet investissement permettra à des ménages d'accéder à la propriété au sein d'une coopérative d'habitation. Alors que la croissance du prix des logements a été beaucoup plus rapide que celle des revenus, une tranche importante des ménages a en effet perdu la possibilité d'accéder à la propriété. L'acquisition d'une propriété est une excellente source d'épargne et apporte une sécurité financière à la retraite. Sans compter que Fondaction CSN constitue des fonds de retraite. L'investissement dans ce projet était donc très logique pour Léopold Beaulieu. Ce qui l'a également séduit, c'est que ce modèle d'accès à la propriété permet aux membres de conserver le droit d'usage à la coopérative et de le transmettre à d'autres coopérants, mettant ainsi le bien immobilier à l'abri de la spéculation et en assurant le maintien dans la collectivité.

INVESTISSEMENT EN HABITATION

Fondaction CSN n'en est pas à son premier investissement en habitation. En effet, il est l'un des principaux partenaires de la Société de développement Angus, promoteur et gestionnaire de projets de revitalisation urbaine durable, mais aussi de la Fiducie du Chantier de l'économie sociale. Sans oublier son partenaire historique qui investit depuis 40 ans dans des coopératives d'habitation : la Caisse d'économie solidaire Desjardins.

À 71 ans, Léopold Beaulieu reste toujours actif comme administrateur de plusieurs organismes de finance solidaire socialement responsables.

« Les coopératives sont de plus en plus nécessaires, mais il ne suffit pas d'en être convaincu, il faut être porteur de la différence, diffuser la pertinence du modèle. Pour chaque caillou jeté à l'eau, c'est le niveau de la mer qui monte », dit-il. ●

Photo : Xavier Dachez, photographe

Avec la collaboration de

Isabelle Saint-Pierre, conseillère et formatrice senior en gestion
Romain Thibaud, conseiller à la vie associative et formation, FECHAQC

DOSSIER

MA COOP, MON CHOIX

Tout comme l'ont fait 60 000 personnes au Québec, vous avez décidé de vivre en coopérative d'habitation. Vous souvenez-vous des raisons qui ont motivé ce choix ? Sans doute pour vivre dans un logement abordable et de qualité, pour prendre en charge votre milieu de vie, pour habiter un milieu sécuritaire et pour profiter de l'esprit communautaire.

UN BREF RAPPEL

Vous avez pris connaissance de l'existence des coopératives d'habitation par des amis, par des voisins ou par les médias. Vous vous êtes informé auprès de votre fédération ou de la CQCH, ou en consultant leur site Internet. Vous avez suivi une séance d'information offerte par la fédération. Vous avez déposé une demande auprès des coopératives dont vous souhaitiez devenir membre. Vous avez été invité à une entrevue de sélection. Vous vous souvenez des réponses que vous avez données sur vos motifs d'adhésion, sur votre connaissance de la formule coopérative, sur votre capacité à vivre en groupe, sur votre sens des responsabilités et sur votre disponibilité. Le comité de sélection vous a choisi parce que vous présentiez le profil recherché. En signant un bail et un contrat de membre, vous avez fait le choix personnel d'assumer les responsabilités de membre de votre coopérative d'habitation. Personne n'y est obligé.

La signature de votre bail vous a donné accès à un logement, avec les droits du locataire et les obligations du locateur. Celle de votre contrat de membre vous a donné le privilège de participer à la prise de décisions qui influenceront la qualité de votre milieu. Les coopératives d'habitation recherchent des membres qui s'engagent à participer aux instances ainsi qu'à la gestion et à la vie de la coopérative, et qui souscrivent aux valeurs et aux principes coopératifs.

En plus d'être LOCATAIRE et MEMBRE, vous portez le chapeau de VOISIN, en vous engageant à respecter le règlement d'immeuble. Une seule attitude réunit les trois chapeaux : l'attitude du « PROPRIÉTAIRE COLLECTIF ».

Ainsi, vous vous êtes formellement engagé à :

- Souscrire aux parts de qualification requises et à les payer selon les modalités prévues par règlement;
- Participer aux activités de la coopérative, notamment aux assemblées générales;
- Accomplir les mandats et assumer les responsabilités qui vous sont attribués;
- Respecter les engagements et obligations qui vous lient à la coopérative d'habitation;
- Participer à des formations sur les aspects de la vie coopérative.

Respectez-vous vos engagements ? Quelles responsabilités assumez-vous pour la gestion collective de la coopérative ? Combien d'heures par mois y consacrez-vous ? Respectez-vous les politiques, règlements, conventions auxquels la coopérative d'habitation s'est engagée pour le bien collectif ? Autant de questions sur lesquelles réfléchir.

Les coopératives d'habitation vous donnent la possibilité de faire reconnaître vos habiletés et vos compétences en vous permettant de vous impliquer davantage dans les différents comités ou au conseil d'administration. Pourquoi ne pas en tirer parti en amenant les autres membres à *décider en coopérateurs ?*

DÉCIDER EN COOPÉRATEUR, UNE FORMATION POUR ASSURER LA PÉRENNITÉ DE LA COOPÉRATIVE

La pérennité de la coopérative d'habitation repose sur une saine gestion financière et immobilière ainsi que sur une vie associative dynamique. Il est tout aussi important qu'elle s'appuie sur une bonne gouvernance, sur une vision commune de l'avenir, sur un conseil rassembleur qui exerce un leadership moral, sur des membres qui participent aux assemblées générales, qui partagent les valeurs et les principes coopératifs et qui élisent des personnes capables de placer les intérêts de la coopérative et de ses membres en premier. Les membres ont donc la responsabilité de décider en coopérateurs. Mais qu'est-ce que cela veut dire ?

DES DÉCISIONS STRATÉGIQUES ET COOPÉRATIVES

Pour assurer la pérennité de la coopérative, il faut que les membres prennent de « bonnes » décisions, c'est-à-dire des décisions fondées sur une analyse stratégique et sur le respect de certains critères, tels que le temps et l'argent. De plus, toute organisation doit s'assurer de respecter son alignement stratégique lors de la prise de décision (mission, valeurs, priorités stratégiques). Ces critères sont-ils suffisants ? C'est un excellent début, mais il faut en outre, comme coopérateur, s'assurer que les décisions respectent la nature coopérative de l'organisation, son ADN. Inclure des critères d'analyse visant à s'assurer que les décisions portent une valeur ajoutée coopérative, c'est obtenir la garantie que les choix faits sont les plus profitables pour tous les membres. Décider en coopérateur, c'est donc prendre des décisions stratégiques ET coopératives.

QU'EST-CE QU'UNE VALEUR AJOUTÉE COOPÉRATIVE ?

Respecter les valeurs et les principes coopératifs est un incontournable. Pour s'en assurer, il faut se poser trois questions :

- Le membre est-il au centre de tout ?
- Le scénario encourage-t-il une performance économique favorisant la pérennité de la coopérative ?
- L'intercoopération est-elle envisagée comme stratégie de développement ?

Si le membre n'est pas au centre de tout, le projet n'a pas de sens. Il faut que la décision apporte un avantage concret aux membres. Dans les coopératives d'habitation, on observe à l'occasion des conflits d'horizon entre le locataire et le membre. Alors que le locataire veut payer le loyer le moins cher possible, le membre veut s'assurer que le coût des loyers permettent d'entretenir l'immeuble. Décider en coopérateur, c'est donc favoriser l'équilibre entre l'impact économique à court et à long terme. Faire affaire avec sa fédération est un exemple d'intercoopération. Mais il est possible d'aller plus loin en privilégiant l'entraide et les partenariats d'affaires entre les coopératives, peu importe leur secteur d'activité. Par exemple, si plusieurs doivent refaire leur toiture, elles auraient avantage à se regrouper pour favoriser les économies d'échelle.

L'IMPORTANCE DU PROCESSUS

Décider en coopérateur, c'est également accorder une place aux débats pour favoriser la construction collective des idées. En effet, la meilleure idée est celle qui émerge du groupe. C'est celle qui conjugue la bonne idée de l'un avec celle de l'autre. C'est pourquoi les scénarios peuvent, en cours de discussion, évoluer vers un nouveau scénario. Dans une coopérative, le processus de prise de décision ne se termine pas avec la décision de groupe. Il faut bien entendu écrire et voter une résolution, et la consigner au procès-verbal. À cet égard, les membres du conseil d'administration doivent prendre l'habitude d'indiquer clairement la valeur ajoutée coopérative de la décision dans la résolution. Ensuite, ils doivent déterminer une façon de communiquer cette décision aux membres. Comme le souligne Isabelle Saint-Pierre, conseillère et formatrice senior en gestion et coordonnatrice de la conception de la formation *Décider en coopérateur*, « faire de l'éducation coopérative, c'est dire qui on est, ce que l'on fait et surtout pourquoi on le fait ».

Pour vous guider, vous pouvez utiliser le schéma suivant ou encore suivre cette formation offerte par le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM).

Bonnes décisions!

PROCESSUS DÉCIDER EN COOPÉRATEUR

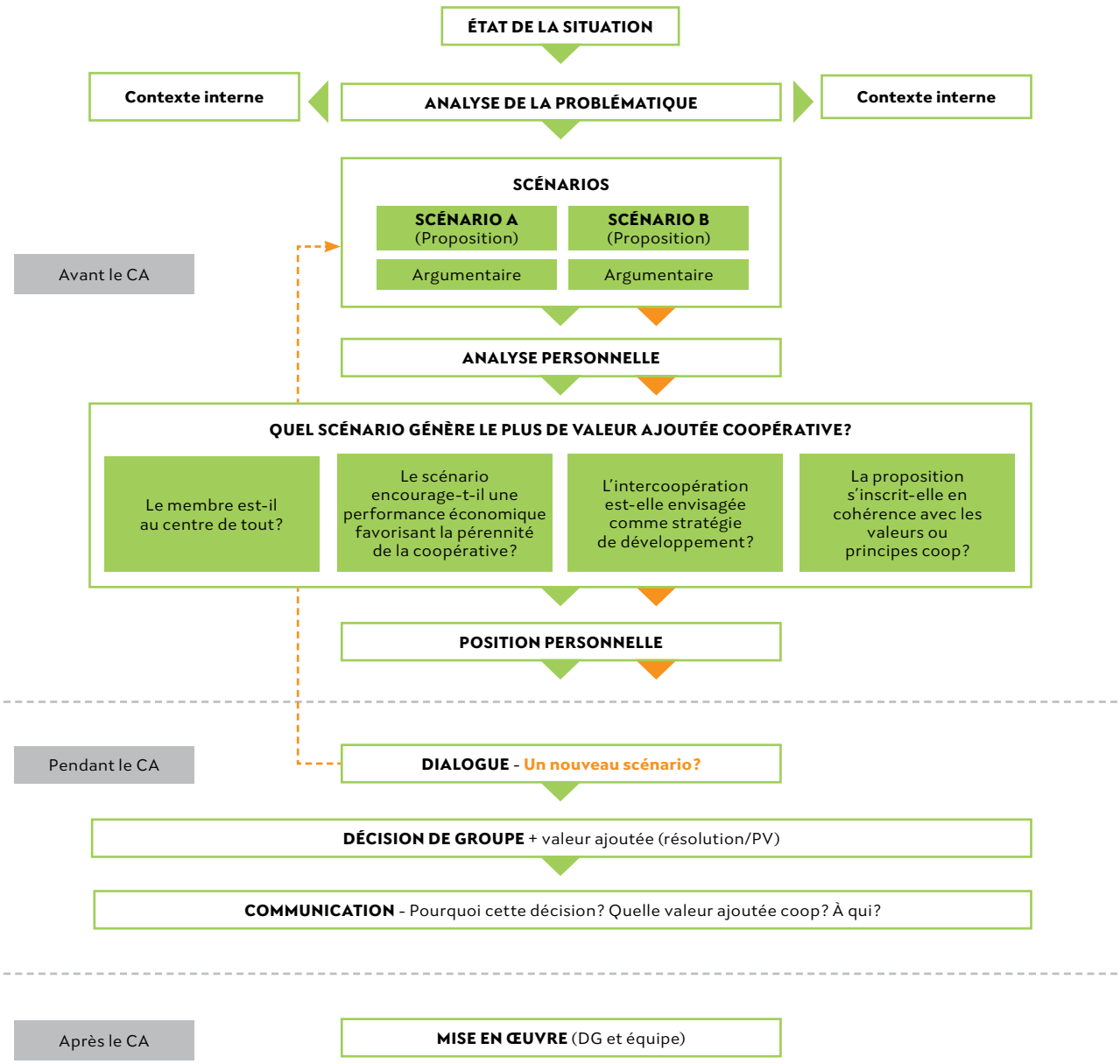

NOUVEAU : LE PORTAIL DES FORMATIONS

Avec la collaboration de Marcel Arteau, CQCM

Une grande innovation prend forme cet automne : **le Portail des formations coopératives et mutualistes** du Québec. Les fédérations des coopératives en milieu scolaire (COOPSCO), des coopératives de services à domicile et de santé, la Mutuelle de prévention et le CQCM mutualisent leur offre de formation pour la rendre accessible à tous les membres de leur réseau et aux coopératives d'autres secteurs.

Consultez le catalogue de formations à l'adresse **formations.cqcm.coop**. Vous devez créer votre profil avant de vous inscrire à ces formations. Ce profil vous permettra de déterminer votre propre parcours de développement de vos compétences au fil des ans. En effet, le portail contient un système de gestion de l'apprentissage *(LMS –Learning Management System)*, très utile pour la gestion du développement des ressources humaines en entreprise.

Ce portail est le fruit de la collaboration et de la volonté, depuis bientôt deux ans, de presque tous les réseaux coopératifs, dont la CQCH, de concevoir et de diffuser les formations en misant davantage sur l'intercoopération. Ainsi ont été créées les formations intersectorielles *Décider en coopérateur* et *Présider avec efficacité* ainsi que plusieurs **webinaires**.

PROCHAINES FORMATIONS INTERSECTORIELLES

- *Présider avec efficacité*
  16 novembre 2017, Québec
- *Décider en coopérateur*
  30 novembre 2017, Québec
  12 décembre 2017, Victoriaville
- *Présider avec efficacité*
  26 avril 2018, Lévis

WEBINAIRES

- *L'ABC du nouveau président*, 28 novembre 2017
- *Le RIC et le REER : des outils de capitalisation*, 29 novembre 2017
- *Réussir sa transition vers le commerce en ligne*, 17 janvier 2017, GRATUIT !
- *La planification stratégique*, 31 janvier 2018

Information et inscription :
formations.cqcm.coop

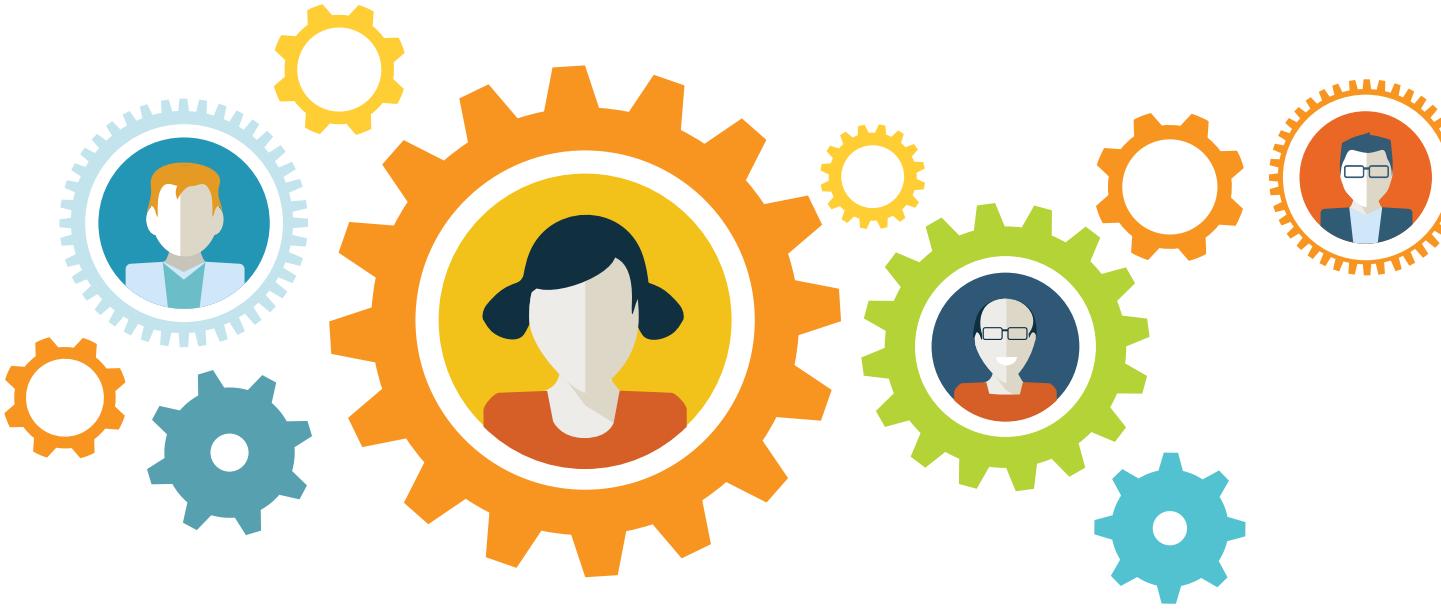

VOTRE **VÉHICULE** FAIT-IL L'OBJET **D'UN RAPPEL ?**

Une information de Co-operators

Environ un véhicule sur six circulant sur les routes canadiennes est visé par un rappel. En 2015 seulement, cinq millions de véhicules ont été rappelés pour des motifs de sécurité conformément à la Loi sur la sécurité automobile du Canada.

Vérifiez si votre véhicule fait l'objet d'un rappel dans la Banque de données des rappels de sécurité automobile. Vous aurez besoin d'indiquer sa marque, son modèle et son année. Votre concessionnaire peut aussi vérifier si des réparations liées à un rappel sont nécessaires et fixer un rendez-vous pour les effectuer.

Les défauts sont de nature variée, allant, en 2016, de la défaillance des essuie-glaces à la rupture de l'essieu arrière, en passant par la projection de fragments de métal à travers les coussins gonflables. Bien que certains rappels puissent sembler mineurs comparativement à ceux qui touchent un défaut augmentant le risque de blessure ou de collision, il faut savoir que tous les rappels sont diffusés pour assurer votre sécurité et celle de vos passagers et des autres conducteurs.

C'est pour cette raison, entre autres, qu'il est important de vérifier si un véhicule fait l'objet d'un rappel de sécurité avant d'en faire l'acquisition. À l'heure actuelle, aucune province n'exige la réparation d'un véhicule visé par un rappel avant son immatriculation. De plus, les rappels ne font pas partie des vérifications mécaniques.

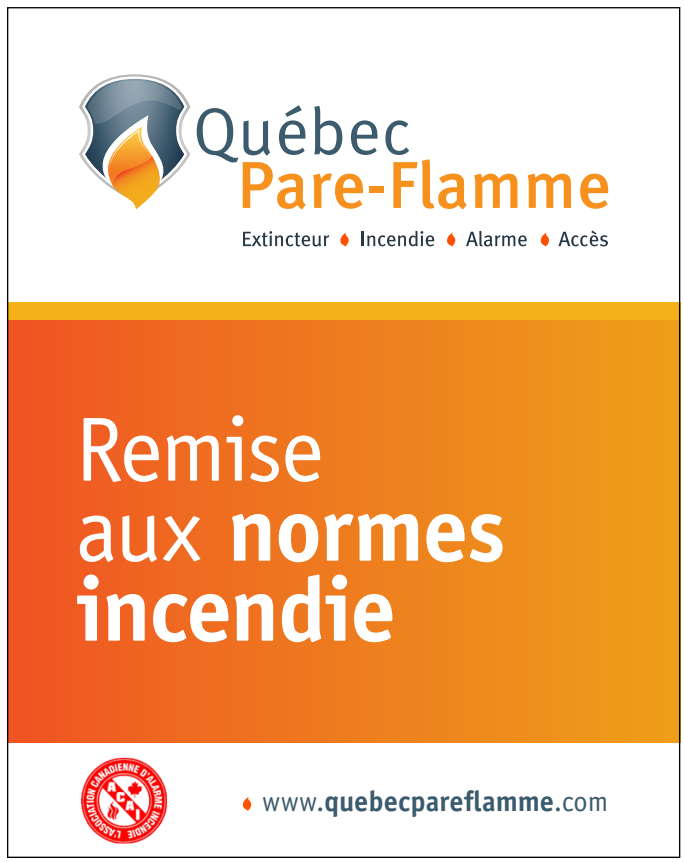

DÉCOUVERTE COOPÉRATIVE

LES **MICROBRASSERIES COOPÉRATIVES** AU QUÉBEC

Au cours des 25 dernières années, les microbrasseries se sont multipliées au Québec. En juin 2017, selon l'Association des microbrasseries du Québec (AMBQ), le Québec en comptait 176. Des Îles-de-la-Madeleine jusqu'en Outaouais, chaque région compte au moins une microbrasserie, à l'exception du Nord-du-Québec. Environ une quinzaine de ces établissements ont fait le choix de se structurer en coopérative de travail ou en coopérative de solidarité.

UNE COOPÉRATIVE DE TRAVAIL

Constituée en 1995, La Barberie est la première entreprise coopérative microbrassicole à avoir vu le jour au Québec. Située dans le quartier Saint-Roch, à Québec, elle compte aujourd'hui 18 membres, tous collectivement propriétaires de l'entreprise, et près d'une trentaine de travailleurs. Elle brasse plus de 60 recettes de bières par année, soit plus de 3 000 hectolitres. La Barberie a adopté la forme de coopérative de travail en raison notamment de la participation démocratique des membres aux décisions stratégiques de l'entreprise, du principe d'« un membre, un vote » et de la répartition équitable des excédents, dont une partie est redistribuée aux membres sous forme de ristournes en fonction des heures travaillées par chacun. La coopérative soutient aussi le développement économique et social de ce quartier populaire. La Barberie a d'ailleurs brassé une bière, la Brasse-Camarade, dont un pourcentage des ventes est versé au Fonds d'emprunt économique communautaire de Québec pour soutenir financièrement les promoteurs n'ayant pas accès au crédit traditionnel dans la réalisation de leur projet d'entreprise. Elle s'efforce également, sans relâche, de réduire son empreinte écologique en récupérant jusqu'à 400 000 litres d'eau par année.

UNE COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ

Au printemps 2009, aux prises avec des problèmes engendrés par le phénomène de dévitalisation, les municipalités de Saint-Léon-de-Standon, de Saint-Nazaire-de-Dorchester, de Saint-Philémon et de Buckland, situées au sud de la MRC de Bellechasse, dans la région de Chaudière-Appalaches, se sont mobilisées grâce à une démarche d'animation de développement local, La Contrée en montagnes, qui est inspirée d'un modèle français d'intercommunalité. Cet organisme mise sur des projets durables afin de contrer la décroissance et le vieillissement de la population, l'exode des jeunes, la perte de commerces et de services, et pour lutter contre le taux de chômage élevé de ces quatre municipalités. La première entreprise d'économie sociale de La Contrée en montagnes est la microbrasserie de Bellechasse et le Pub de la Contrée.

Ouverte depuis novembre 2013, la microbrasserie de Bellechasse, structurée sous forme d'une coopérative de solidarité, se distingue de La Barberie par la diversification de son membership et par son ouverture au partenariat. Aujourd'hui, la coopérative de solidarité compte 7 membres travailleurs, 4 membres fournisseurs, tous producteurs locaux, 160 membres de soutien et une dizaine de salariés occasionnels. Sa mission est à la fois économique et sociale. Tel que l'entreprise le mentionne dans sa page Facebook, cette mission « consiste à brasser et commercialiser solidairement des bières aux couleurs de Bellechasse [...] tout en favorisant la création d'emploi, le tourisme de créneau, l'achat local, les activités culturelles et le développement durable de La Contrée en Montagnes dans Bellechasse ».

Pour Éric Martel, membre fondateur et trésorier de la microbrasserie, « il était clair qu'une microbrasserie redonnerait vie à la communauté en devenant le moteur de développement du village. Toutefois, elle ne serait pas comme les autres, car le but initial était de faire de ce lieu un endroit où il fait bon se réunir et rester plusieurs heures. Voilà pourquoi, dans le même établissement, se trouvent la microbrasserie de Bellechasse, le Pub de la Contrée, la Brûlerie de Bellechasse et un espace pour accueillir des musiciens et artistes locaux. »

Régalez-vous de bières coopératives!

PRESQUE PARTOUT AU QUÉBEC!

- À la Fût, Saint-Tite
- Aux Balivernes, Saint-Jean-sur-Richelieu
- La Barberie, Québec
- Le Boquébière, Sherbrooke
- La Chasse-Pinte, L'Anse-Saint-Jean
- La Fabrique, Matane
- Les frères Houblon, Trois-Rivières
- Les Grands Bois, Saint-Casimir
- Le Temps d'une pinte, Trois-Rivières
- MABRASSERIE, Montréal
- Microbrasserie de Bellechasse, Buckland
- Pie Braque, Jonquière

ZOOM **FÉDÉ**

SAGUENAY

UNE **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE RÉUSSIE!**

Plus de 70 personnes ont participé à l'assemblée générale annuelle de la FECHAS, le 13 mai 2017. Il s'agit de la plus grande participation à ce jour. Le nouveau conseil d'administration est composé de:

- Michel Légaré, président;
- Martin Routhier, vice-président;
- Julien Gravel, secrétaire-trésorier;
- Huguette Boily, administratrice.

NOUVEAUX MEMBRES

Le conseil d'administration de la Fédération est heureux d'accueillir deux nouveaux membres.

La coopérative d'habitation Angoulème
Cette coopérative de Chicoutimi a vu le jour en 1978 et regroupe 42 logements sur deux étages. Les logements sont répartis en 10 immeubles. Elle est située sur un vaste terrain très bien aménagé, en plein cœur du milieu urbain. La clientèle est mixte.

La coopérative d'habitation La Persévérance
Il s'agit de la plus jeune coopérative d'habitation de la région. Issue du programme AccèsLogis Québec, cette coopérative de Chicoutimi, secteur nord, regroupe 24 logements. La clientèle est composée majoritairement de personnes seules. L'immeuble a été livré le 21 juin dernier.

Bienvenue dans la famille!
La Fédération regroupe 42 coopératives d'habitation totalisant 763 logements.

À VOS AGENDAS

Après une petite pause d'une année, la Fédération organisera à nouveau le Brunch des Fêtes. Cette activité aura lieu le dimanche 17 décembre 2017, à l'Hôtel Delta Saguenay. Au menu: plaisir entre coopérateurs!

Coopérative d'habitation Angoulème

Coopérative d'habitation La Persévérance

MAURICIE • CENTRE-DU-QUÉBEC

L'**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE** DE LA **FECHMACQ** : UN **ÉVÈNEMENT COURONNÉ** DE **SUCCÈS !**

C'est à l'hôtel Le Victorin, à Victoriaville, que s'est tenue, le 29 avril dernier, l'assemblée générale annuelle de la Fédération. À cette occasion, une quarantaine de membres de coopératives d'habitation et de partenaires étaient présents.

Plusieurs activités interactives étaient à l'horaire de la journée, dont la présentation d'une pièce de théâtre traitant de la médiation, des ateliers de formation et, surtout, un rallye qui a su divertir les participants.

Au cours de cette journée, deux coopératives d'habitation se sont démarquées dans le cadre du concours *Projet coopératif Reconnaissance*.

La coopérative de solidarité en habitation de Saint-Stanislas est la grande gagnante de notre concours et s'est vu remettre un prix de 200 $. Celle-ci a été récompensée pour la création de son jardin communautaire en collaboration avec les enfants du camp de jour de la municipalité. Ce projet s'est distingué par son volet intergénérationnel et par l'implication des membres de la coopérative dans la communauté. Quel bel exemple de partage entre les membres et leurs jeunes voisins !

Le deuxième prix de 100 $ a été décerné à la coopérative d'habitation Casse-Noisette, de Drummondville. Elle a organisé une fête de Noël pour les locataires et leurs enfants. Une excellente façon d'apprendre à connaître les autres membres et de susciter l'engagement de tous au sein de leur coopérative.

Bravo aux coopératives d'habitation lauréates pour leurs projets inspirants et coopératifs !

La prochaine assemblée générale annuelle de la Fédération aura lieu à Drummondville au cours du mois d'avril 2018. C'est un rendez-vous à ne pas manquer !

MERCI À NOS PARTENAIRES !

EGR, Co-operators, Société d'habitation du Québec, SCHL, Caisse d'économie solidaire Desjardins et Bell

Des enfants à la Coopérative de solidarité en habitation de Saint-Stanislas

Coopérative d'habitation Casse-Noisette, de Drummondville

MONTÉRÉGIE

NAISSANCE DE LA **VISIONNAIRE**

Le 24 août dernier, le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation approuvait la naissance d'une nouvelle coopérative d'habitation : La Visionnaire. Comme en fait foi le registre des entreprises du Québec, depuis le 1er septembre 2017, la coopérative est le résultat de la fusion entre les coopératives d'habitation Fleur de lys, Cent sous et Rayon de l'avenir, toutes trois situées sur la rue Dollard, à Longueuil, en Montérégie.

L'AVENTURE COMMENCE

Si le 1er septembre 2017 est maintenant gravé dans la mémoire, l'histoire de La Visionnaire s'est amorcée plus d'un an auparavant. C'est durant le projet pilote de recherche-action l'Intercoop qu'a germé l'idée d'une fusion. Ce projet lancé par la FECHAM et soutenu par la CQCH visait à déterminer les caractéristiques et les bonnes pratiques encadrant le partage de services entre les coopératives d'habitation. C'est à cette tâche que s'est consacré le comité Intercoop, lequel était formé d'administrateurs des coopératives de la rue Dollard. L'embauche d'un coordonnateur a permis d'harmoniser l'action dans les mandats confiés par les coopératives d'habitation engagées dans le processus.

Après quelques mois d'exploration, l'option de la fusion laissait entrevoir de grands avantages financiers et permettait l'embauche d'un gestionnaire qui pouvait délester les administrateurs de leurs tâches opérationnelles. Une proposition de fusion a donc été présentée à l'ensemble des membres.

DE « FAIRE COMME SI » À « FAIRE POUR VRAI »

Le 30 juin 2017, dernier jour du projet pilote de recherche-action, le comité Intercoop avait préparé, à l'extérieur, le dévoilement du vote dans un esprit de fraternisation. Une grande majorité des 56 membres des 3 coopératives fusionnantes se sont alors rassemblés autour d'un « barbecue ». À partir du moment où la proposition est acceptée, quelles sont les prochaines étapes ?

Le premier défi pour La Visionnaire est de respecter le choix des membres en mettant en place le modèle de gestion qui leur a été présenté. Ce modèle est inspiré de ceux des coopératives d'habitation des Cantons de l'Est, en Estrie, dirigée par M. Jacques Côté, et de Village Cloverdale, à Pierrefonds, dans la région de Montréal, dirigée par Mme Hélène Ciabu. L'un des points forts du projet se trouve dans l'amélioration de la démocratie.

UNE PREMIÈRE ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE

Au moment où nous écrivions ces lignes, La Visionnaire se préparait à tenir sa première assemblée générale extraordinaire. Oui, il y aura encore des délibérations, des pour, des contre et des abstentions, puisqu'il s'agit d'une coopérative. Et c'est en partie ce qui facilitera l'adaptation et la transition vers cette nouvelle réalité qu'est La Visionnaire.

Est-ce que les choses se passent toujours comme on les imagine ? Non. Mais il faut les imaginer pour qu'elles se passent. La Visionnaire reflète une volonté d'aller de l'avant, d'être de son temps, d'imaginer une qualité de vie améliorée. En choisissant de continuer leur existence en une seule et même coopérative d'habitation, les trois coopératives fusionnantes – Fleur de lys, Cent sous et Rayon de l'avenir – ont franchi une étape importante. Elles ouvrent la porte à l'innovation et exploitent leur potentiel de développement. Bravo !

OUTAOUAIS

LA FÉDÉRATION INTERCOOPÉRATIVE EN HABITATION DE L'OUTAOUAIS S'AGRANDIT !

Moins d'un an après son assemblée générale d'organisation, la Fédération a tenu, le 28 mai dernier, une assemblée générale extraordinaire afin d'augmenter le nombre de sièges à son conseil d'administration. Celui-ci est donc passé de cinq à huit. Au cours des derniers mois, la Fédération a suscité un réel engouement auprès des coopératives d'habitation de la région, ce qui a contribué à augmenter rapidement son membership. En l'espace de deux mois, quatre nouveaux membres se sont joints à la Fédération.

Nouveaux membres :

Coopérative d'habitation Le Partage – 30 logements
Coopérative d'habitation L'Alternative – 30 logements
Coopérative d'habitation St-Joseph – 22 logements

Nouveau membre auxiliaire :

Coopérative de solidarité Cohabitat des Collines

Notre directeur général, Raphaël Déry, en compagnie des participantes au Colloque de formation de la Fédération, à Maniwaki.

UNE ACTIVITÉ DE FORMATION EN RÉGION

Le territoire couvert par la Fédération est assez vaste. Afin d'assurer une présence auprès de deux coopératives d'habitation membres situées à Maniwaki, nous avons tenu une journée de formation à Montcerf-Lytton, le 8 juillet dernier. Les membres présents ont bien aimé la journée : présentation des principes coopératifs, atelier sur les rôles et sur les responsabilités d'un conseil d'administration ainsi que mini-formation sur les rencontres efficaces. La journée a permis aux participants d'échanger sur les réalités de leur coopérative d'habitation et de partager des conseils sur la gestion quotidienne de leur entreprise. Un grand succès !

CE QUI S'EN VIENT POUR LA FIHAB

Après un été plutôt calme, la Fédération revient en force cet automne. Au programme, des formations gratuites ouvertes à tous, des soirées-conférences avec des coopérateurs, notre assemblée générale ainsi que notre colloque de formation. Nous continuerons nos démarches pour rejoindre un plus grand nombre de coopératives d'habitation et nous tenterons d'être plus présents dans l'actualité régionale. Plusieurs coopératives d'habitation sont en développement et nous serons certainement présents pour les soutenir et pour les accompagner.

QUÉBEC • CHAUDIÈRE-APPALACHES

CÉLÉBRATIONS DU **25e ANNIVERSAIRE** DE LA **COOPÉRATIVE ODYSSÉE**

La dynamique coopérative d'habitation Odyssée, située en plein cœur du quartier Saint-Roch, à Québec, a célébré ses 25 ans le samedi 17 juin 2017. Sa cour intérieure verdoyante et accueillante était remplie de membres, dont certains y habitent depuis les tout débuts. On y retrouvait aussi d'anciens membres ainsi que des personnalités politiques et publiques, telles que M. Jean-Yves Duclos, ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social, Mme Agnès Maltais, députée de Taschereau, et Mgr Jean Picher, curé des paroisses Notre-Dame de Saint-Roch et de Saint-Sauveur. Sandra Turgeon et Nathalie Genois étaient heureuses de partager ce moment significatif pour le Mouvement.

Pour la fête, des discours inspirants ont galvanisé l'assemblée. Une visite de la coopérative d'habitation était organisée de manière à ce que tous puissent apprécier la qualité du bâtiment et la chaleur humaine qui règne dans ce milieu de vie. Des photos datant de l'inauguration jusqu'à aujourd'hui étaient présentées pour le plaisir des visiteurs.

Félicitations à tous les membres de la coopérative d'habitation Odyssée, et particulièrement au conseil d'administration, pour cette belle réussite. Nous vous souhaitons des rêves et des ambitions toujours aussi grands pour l'avenir.

Mme Agnès Maltais (première, à gauche), députée de Taschereau, des membres de la coopérative, et M. Jean-Yves Duclos, ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social (deuxième, à droite).

UNE FÉDÉRATION INSPIRÉE PAR SES MEMBRES

En juillet dernier, des coopératives d'habitation de la région ont chaleureusement accueilli une délégation de hauts fonctionnaires des gouvernements fédéral et provincial ainsi que des représentantes du Mouvement québécois des coopératives d'habitation.

Cette tournée spontanée a permis de mettre de l'avant l'engagement remarquable de nombreuses coopératives et l'investissement des membres coopérateurs au sein du Mouvement. La Fédération est fière de compter parmi ses membres des personnes aussi inspirantes et enrichissantes.

S'étaient déplacés pour l'occasion, Nathalie Demers, directrice régionale du Centre de logement abordable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), et François Therrien, vice-président aux programmes de la Société d'habitation du Québec (SHQ). Des représentants de la CQCH et de la FECHAQC les accompagnaient. Durant toute la matinée, ils ont pu visiter trois coopératives, soit Les Habitations sympathiques de Québec, Îlot-Fleuri et Odyssée. À cette occasion, ils ont pu rencontrer les membres et échanger avec eux. Nous les remercions encore chaleureusement pour leur disponibilité et pour leur dévouement!

Mme GEMMA BERNIER, MEMBRE ET DOYENNE, FÊTE SES 102 ANS!

Combien avons-nous de membres ayant atteint l'âge vénérable de 100 ans? C'est la question que se posait Sandra Turgeon quand elle a été invitée à célébrer les 102 ans de Mme Bernier, de la coopérative Sous mon Toit. À cette occasion, Mme Turgeon a offert, au nom de la FECHAQC, un bouquet de roses à l'inspirante centenaire. Mme Bernier a pu compter sur ses voisins pour qu'ils rassemblent tous les membres de la coopérative, en plus de ses enfants et de ses petits-enfants, dans la cour gazonnée pour partager avec eux une santé et un gâteau. C'est aussi cela, la coopération. Encore une belle raison d'être fiers de notre mouvement.

LA COOPÉRATIVE RIVIÈRE DU CHÊNE, À VAL-ALAIN, FÊTE SES 30 ANS!

De gauche à droite : Sandra Turgeon, directrice générale, Marie-Claire Auclair, membre de la coopérative, et Renald Grondin, maire de Val-Alain.

Le 25 août dernier, la coopérative Rivière du Chêne a souligné ses 30 ans. C'est sur son magnifique terrain situé en bordure de rivière que la coopérative a accueilli une centaine de personnes, dont le maire de Val-Alain, des membres et des anciens de la coopérative, Sandra Turgeon et Manon St-Cyr, de la FECHAQC, ainsi que de nombreux proches. Un repas extérieur a été servi et des musiciens animaient le tout. Cela nous a permis de constater le dynamisme et l'impact de la coopérative dans son milieu.

ESTRIE

20 ANS DE **COOPÉRATION** ET D'**INNOVATION!**

Le 30 avril 1997, une cinquantaine de membres représentant 19 coopératives d'habitation se réunissaient dans un hôtel de Sherbrooke pour fonder la Fédération des coopératives d'habitation de l'Estrie. La région avait déjà, par le passé, une fédération – la première au Québec! –, mais celle-ci s'était éloignée des besoins de ses membres et s'était dissoute. Cette assemblée de fondation printanière annonçait une belle embellie pour le mouvement des coopératives d'habitation en Estrie.

Cette fois, pas question de répéter les erreurs du passé. La Fédération serait centrée sur les besoins de ses membres. Et les coopératives d'habitation ont répondu avec enthousiasme à cette nouvelle invitation. Au moment de sa fondation, la Fédération comptait 19 coopératives membres. Aujourd'hui, elle en regroupe 52, totalisant plus de 1800 logements, un nombre qui dépassera les 2000 unités en 2018.

Au départ, l'effectif de la Fédération se résumait à un coordonnateur. L'équipe réunit maintenant 14 personnes attitrées à la gestion, au développement, aux services et à la comptabilité. Le réseau peut donc compter sur une équipe de travail soudée, motivée, au service des membres.

La multiplication des services offerts et notre dynamisme dans le développement de nouvelles unités ont permis de tripler le chiffre d'affaires annuel, lequel est passé de 300000 $ à 900000 $ au cours des 8 dernières années.

L'équipe de la Fédération s'est vu reconnaître son caractère innovateur par la CRD de l'Estrie lors du gala des Mérites coopératifs tenu en 2013.

L'ESTRIE INNOVE

Pour la Fédération, concentrer son énergie sur ses membres ne signifie pas qu'il faille se fermer au monde, bien au contraire. La société change, les besoins des membres évoluent et un nombre croissant de personnes souhaitent vivre l'expérience coopérative sous différentes formes.

Et c'est tant mieux, car nous n'avons pas peur d'innover. Avec la nouvelle formule de coopératives d'habitation avec participation à la propriété, la région verra naître, dans les prochains mois, 3 projets pilotes qui ajouteront 208 unités. Ces projets permettront d'augmenter de 10 % le parc de coopératives d'habitation en Estrie, en plus de favoriser le recrutement de nouvelles clientèles qui recherchent une expérience de vie différente (quartier de mini-maisons et quartier écologique, notamment).

Actuellement, la Fédération et le GRT Entraide Habitat Estrie planchent sur une quarantaine de nouveaux projets d'habitation. Tous sont rendus à différents stades d'avancement, mais il est question ici d'ajouter 1000 nouveaux logements entre 2018 et 2024. Grâce à une présence médiatique accrue depuis cinq ans, les coopératives d'habitation sont également plus connues de la population en général.

Autre innovation propre à notre réseau: la Fédération et certaines coopératives d'habitation estriennes ont démarré, et maintiennent avec beaucoup d'efficacité, une expérience de médiation citoyenne coopérative.

Les membres continuent d'être bien présents aux activités de la Fédération en participant aux trois assemblées générales par année à raison de 80 à 110 personnes présentes à chaque événement. À cela s'ajoute la tenue de deux colloques de formation annuellement auxquels participent entre 100 et 125 personnes.

À 20 ans, votre fédération a su garder l'énergie de sa jeunesse tout en gagnant en maturité. Elle est à l'image des coopératives d'habitation qui la composent.

Soyons fiers de nos réalisations et célébrons ce 20e anniversaire!

Paquet & Tremblay S.E.N.C.
CPA COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS
418-698-5400 Téléphone
418-698-4940 Télécopieur
paquettremblaycpa@videotron.ca
Certification - Fiscalité
138, rue Price Ouest, bureau 104, Chicoutimi, (Québec) G7J 1G8

Par André Fortin

Conseiller stratégique en habitation
Caisse d'économie solidaire Desjardins

DES **PRINCIPES** ET DE **L'ARGENT**

Au printemps dernier, la Caisse d'économie solidaire Desjardins a collaboré avec trois fédérations régionales de coopératives d'habitation afin de préparer un atelier de formation portant principalement sur le thème de l'argent.

Coopérative d'habitation du Chemin. Fondée en 1981, à Québec, elle est l'une des premières coopératives d'habitation financées par la Caisse d'économie solidaire Desjardins.

D'emblée, il ne faut pas croire qu'argent et principes coopératifs ne font pas bon ménage. Des nuances doivent toutefois être apportées:

- Même si l'argent ne constitue pas une finalité dans le contexte de leur mission, les coopératives d'habitation ont permis de créer un important patrimoine financier que le Mouvement québécois des coopératives d'habitation évalue à 75000 $ par logement. Cette valeur non négligeable donne les moyens à la grande majorité des coopératives de répondre à leurs besoins en ce qui a trait à la rénovation de leurs propriétés afin de maintenir un patrimoine bâti de qualité.
- Les coopératives d'habitation ont un potentiel de développement autonome. Leur équité peut servir de levier pour augmenter le nombre de logements qu'elles possèdent. Ce faisant, elles améliorent d'autant leur capacité à répondre à des besoins bien réels de logements communautaires dans leur milieu.
- L'application des principes coopératifs est un bon guide pour un conseil d'administration quand vient le temps de prendre des décisions financières. En effet, les principes d'équité, d'engagement dans le milieu et de solidarité servent à alimenter la réflexion sur des sujets tels que le développement, le soutien aux ménages dans le besoin et la détermination des loyers à la fin de la convention.

Cette relation marquée par la recherche du bien commun entre le coopératisme et l'argent fait des coopératives d'habitation de réelles entreprises sociales. Si vous en avez besoin, la Caisse d'économie solidaire Desjardins vous sert d'outil financier afin d'assurer la pérennité de votre coopérative. Pour obtenir de l'information: **www.caissesolidaire.coop**.

MOT CACHÉ

NOUVEAUTÉ!

Voir réponse du Mot caché, p. 3

A	T	R	A	N	S	P	A	R	E	N	C	E	P	G
D	C	E	S	V	O	L	O	N	T	A	R	I	A	T
M	O	U	V	E	M	E	N	T	B	A	U	X	R	N
I	N	D	E	P	E	N	D	A	N	C	E	T	T	E
N	S	C	O	M	M	U	N	A	U	T	E	I	I	M
I	E	E	T	O	V	F	U	S	I	O	N	N	C	E
S	I	N	E	I	T	E	R	T	N	E	R	S	I	P
T	L	E	T	I	N	N	E	R	E	P	U	P	P	P
R	A	C	C	E	S	L	O	G	I	S	E	E	A	O
A	I	E	M	M	A	R	G	O	R	P	L	C	T	L
T	A	I	N	E	D	E	M	O	C	R	A	T	I	E
E	N	G	A	G	E	M	E	N	T	O	V	I	O	V
U	C	O	N	F	E	D	E	R	A	T	I	O	N	E
R	E	G	R	O	U	P	E	M	E	N	T	N	N	D
S	E	C	U	R	I	T	E	F	A	M	I	L	L	E

ACCÈSLOGIS
ADMINISTRATEURS
AÎNÉ
BAUX
COMMUNAUTÉ
CONFÉDÉRATION
CONSEIL
DÉMOCRATIE
DÉVELOPPEMENT
ENGAGEMENT
ENTRETIEN
FAMILLE
FUSION
INDÉPENDANCE
INSPECTION
MOUVEMENT
PARTICIPATION
PÉRENNITÉ
PROGRAMME
REGROUPEMENT
SÉCURITÉ
TRANSPARENCE
VALEUR
VOLONTARIAT
VOTE

Réponse: _ _ _ _ _ _ _
(Mot de 7 lettres)

LE COURRIER DE MADAME COOP

Par Colette Paquet

Conseillère à la vie associative
et à la formation, FECHAQC

Madame Coop,

Je n'ai pas de tranquillité dans mon logement. Mon voisin est bruyant. Je l'entends fermer les portes. Je l'entends ouvrir ses tiroirs. Je l'entends déplacer sa chaise. Je l'entends marcher d'une pièce à l'autre. Sans compter les soirs où il revient de son travail à 22 heures, juste au moment où je me m'apprête à dormir. Je ne le supporte plus.

J'ai transmis une lettre de plainte au conseil d'administration pour dénoncer les agissements de mon voisin. Il me semble que j'ai droit à ma tranquillité. Qu'en pensez-vous ?

- Madame Quiétude

Madame Quiétude,

Dans la vie de tous les jours, nous produisons du bruit : des bruits de pas, des bruits de casseroles, des bruits de chaises qu'on déplace, etc. En tant que locataires, nous sommes tenus de nous « conduire de manière à ne pas troubler la jouissance normale des autres locataires[1] ». Nous pouvons agir le plus délicatement possible et compter sur l'insonorisation pour éviter de déranger les autres locataires.

Malgré tout, il arrive que le bruit des uns dérange les autres. Nous n'avons pas tous le même seuil de tolérance à cet égard. Certains sont moins tolérants que d'autres. De plus, il y a bruit et bruit ! D'où la nécessité de considérer la nature du bruit dont on se plaint. Il y a les bruits excessifs, comme le tapage nocturne, les « partys » fréquents, le cinéma maison qui fait vibrer les murs, la musique à un niveau sonore excessif, etc. Ces bruits ne sont pas acceptables. Et il y a les bruits normaux de la vie quotidienne que les locataires doivent tolérer.

Ce devoir de tolérance est clairement énoncé à l'article 976 du Code civil du Québec concernant la propriété immobilière et, par analogie, les tribunaux l'appliquent dans les rapports entre locataires. L'article 976 se lit comme suit : « Les voisins doivent accepter les inconvénients normaux du voisinage qui n'excèdent pas les limites de la tolérance qu'ils se doivent [...]. » À mon humble avis, les bruits que vous me décrivez semblent être de la catégorie des bruits normaux de la vie quotidienne que l'on doit tolérer.

Si votre voisin marche fort du talon et que l'immeuble a une insonorisation déficiente, vous pouvez en parler calmement avec lui. Il acceptera peut-être de faire des efforts pour atténuer les inconvénients que vous déplorez, particulièrement quand il rentre tard du travail. Par exemple, il pourrait veiller à enlever ses chaussures quand il circule dans son logement. De votre côté, vous aurez aussi à faire des efforts. Vous devrez faire preuve de tolérance à l'égard des bruits normaux de la vie quotidienne.

- Madame Coop

1. Article 1860 du Code civil du Québec

Plus d'aides financières pour vous

En tant que coopérative d'habitation, vous pourriez recevoir **le double du montant de la subvention** habituellement offert dans le cadre de nos programmes d'efficacité énergétique*.

Contactez-nous pour plus d'information !

efficaciteenergetique@gazmetro.com
gazmetro.com/mfr-affaires

GazMétro
la vie en bleu

* L'offre s'applique également aux organismes sans but lucratif d'habitation venant en aide à une clientèle défavorisée. Certaines conditions s'appliquent.

NOUVELLES DE NOS PARTENAIRES INTERNATIONAUX

SOCODEVI: DES SOLUTIONS ADAPTÉES POUR COMBATTRE LA PAUVRETÉ

Pour SOCODEVI, la période 2016-2017 a été marquée par des réalisations d'envergure, des avancées significatives, un éventail de projets stimulants, une équipe motivée et engagée, des solutions adaptées.

La contribution du réseau coopératif et mutualiste de SOCODEVI a été importante dans l'atteinte des objectifs de notre organisation, notamment par la réalisation de 45 missions d'assistance technique par des spécialistes provenant de différentes institutions membres, un apport en expertise et en savoir-faire de qualité.

DES NOUVEAUX PROJETS D'ENVERGURE EN BOLIVIE ET AU HONDURAS

Soutenues financièrement par le gouvernement du Canada, deux vastes initiatives de développement menées par SOCODEVI ont amorcé leurs activités en Bolivie et au Honduras. Le PROMAVI (Programme multisectoriel d'amélioration des conditions de vie dans le milieu rural) viendra en aide à des milliers de familles dans une quinzaine de municipalités boliviennes. Ciblant principalement les femmes et les enfants, ce programme est mis en œuvre en partenariat avec le Centre de coopération internationale en santé et développement (CCISD).

Au Honduras, notre expérience dans la filière forestière de ce pays sera l'un des leviers du projet CAHOVA, une initiative axée sur la valorisation agroforestière dans 5 départements et qui appuiera directement plus de 3400 familles regroupées en 42 organisations coopératives et associatives.

DES RÉSULTATS TANGIBLES EN COLOMBIE, AU MALI ET EN UKRAINE

- Vingt-cinq entreprises coopératives et associatives sont en pleine progression en Colombie, grâce au soutien du PROCOMPITE, une initiative menée par SOCODEVI avec le financement du gouvernement du Canada. Touchant diverses chaînes de valeur, dont celle du café, du cacao, du poivre et du lait, entre autres, notre projet a notamment appuyé la mise en œuvre de plans d'affaires, favorisé la mise au point de nouvelles pratiques de production et de conditionnement et provoqué une augmentation de la participation des femmes dans les instances dirigeantes. Près de 3000 familles ont par ailleurs été appuyées par nos programmes de formation.
- Au Mali, 32000 productrices et producteurs agricoles regroupés dans 16 coopératives bénéficient des nouvelles infrastructures de stockage, de conservation et d'équipements de conditionnement et de transformation.

- En Ukraine, SOCODEVI a procédé à un investissement historique pour la construction d'un élévateur pour l'entreposage et le traitement de céréales. Une installation qui permettra aux productrices et aux producteurs de donner une valeur ajoutée aux récoltes et de commercialiser le grain à un prix juste.

LA FONDATION SOCODEVI ET L'ARBRE DE L'INTERCOOPÉRATION

En 2016-2017, la Fondation SOCODEVI a soutenu financièrement 16 nouveaux projets en Bolivie, en Colombie, au Pérou et au Vietnam. Elle a notamment soutenu rapidement des coopératives péruviennes fortement touchées par les pluies en mars dernier par l'entremise d'un fonds d'urgence de 50000 $.

De plus, nous avons dépassé le cap des 100000 arbres plantés par l'entremise de notre programme de compensation de carbone, l'Arbre de l'intercoopération. Une initiative pilotée par la Fondation SOCODEVI, avec la contribution de plusieurs coopératives forestières au Canada et à l'étranger.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le **www.socodevi.org**.

Par Barry Pinsky

Directeur général, Abri international

LE **LOGEMENT SOCIAL** ET LA **RÉGÉNÉRATION URBAINE** EN **AFRIQUE** DU **SUD**

Abri international – Rooftops Canada est actif en Afrique du Sud depuis plus de 25 ans. L'an dernier, l'organisation a été désignée en tant qu'agence d'exécution pour le projet Equal Spaces : Social Housing to End Spatial Apartheid in South Africa Project (Espaces égaux : le logement social pour mettre fin à l'apartheid spatial en Afrique du Sud), lancé en avril 2016. Cette initiative s'inscrit dans un programme bilatéral entre les gouvernements du Canada et de l'Afrique du Sud.

Le sous-ministre des Affaires étrangères, Ian Shugart, lance le projet.

Le projet est mis en œuvre avec l'aide d'Affaires mondiales Canada, en collaboration avec les gouvernements provinciaux et municipaux d'Afrique du Sud, des sociétés de logement social, des organismes communautaires, des institutions financières et des organisations du secteur privé. Il aidera à revitaliser les quartiers urbains centraux dans quatre zones métropolitaines en utilisant des ensembles de logements sociaux abordables et sûrs comme catalyseurs. Ce thème est bien connu des militants de l'habitation coopérative et du logement social, et le projet s'inspire des expériences du Canada, comme celles du parc Milton, à Montréal, et de Regent Park, à Toronto.

L'initiative s'attaque à un problème de développement structurel qui pose encore des difficultés dans l'Afrique du Sud post-apartheid : l'héritage de l'exclusion raciale et économique et de la ségrégation spatiale. Cette situation a entraîné la détérioration des centres-villes, entourés en périphérie par des projets résidentiels tentaculaires situés loin des emplois et des perspectives économiques, et sans accès aux services publics. Elle aidera à créer les conditions nécessaires pour la construction de milliers de logements sociaux dans des zones urbaines bien situées. Des initiatives visant l'inclusion des femmes, le développement d'un meilleur leadership et l'accès aux perspectives économiques permettront d'améliorer l'égalité entre les sexes. Les préoccupations environnementales sont abordées au moyen d'une stratégie axée sur les « bâtiments verts ».

Le projet a été lancé officiellement à Johannesburg en avril cette année par le sous-ministre des Affaires étrangères du Canada, Ian Shugart. Malgré un retard dans les formalités, le projet se déroule de façon intensive et on note certains éléments positifs :

- Un comité organisateur national actif, qui guide le projet, a choisi les quatre zones métropolitaines du projet : Le Cap, Ethekwini (Durban), Johannesburg et Ekurhuleni.
- On note énormément d'intérêt et d'engagement dans les quatre zones métropolitaines, non seulement en ce qui a trait à la participation au projet, mais surtout en ce qui concerne l'offre de terrains et d'autres incitatifs pour de nouveaux ensembles de logements sociaux dans des quartiers urbains bien situés. Un de ces secteurs est Salt River/Woodstock, au Cap, qui fait l'objet d'une rapide gentrification. De nouveaux logements sociaux, construits sur des terrains fournis par la zone métropolitaine, seront destinés à des ménages à faible revenu qui, autrement, n'auraient pas pu rester dans le quartier.
- De solides relations de travail sont en voie d'être d'établies avec des partenaires locaux pour aider à relever les principaux défis au chapitre du renforcement des capacités, en particulier un soutien pour les nouvelles sociétés de logement social requises pour répondre aux engagements des gouvernements locaux et du gouvernement national à l'endroit du logement social.

Visite d'étude du projet à la Toronto Community Housing, en mars 2017.

Nous sommes heureux de constater que l'expérience canadienne est reconnue en particulier dans les secteurs tels que la planification et le développement des quartiers, l'établissement de partenariats de travail et financiers avec des acteurs des secteurs public, privé et sans but lucratif, le développement communautaire et le renforcement des capacités dans le secteur du logement social. En retour, nous nous attendons à tirer beaucoup de leçons qui pourront être appliquées à des engagements gouvernementaux renouvelés en vue de bâtir et de réaménager des logements sociaux et des coopératives d'habitation au Canada.

Vous pouvez suivre les progrès du projet Espaces égaux par l'entremise du blogue de nos deux conseillères techniques qui travaillent à Johannesburg, Jo Ferris-Davies et Lizette Zuniga, dans lequel elles rendent compte de leurs expériences. Voir : **rcblog1.wordpress.com**

Des fournisseurs de logements locatifs sans but lucratif dirigent la régénération dans le quartier Hillbrow, au centre-ville de Johannesburg.

Depuis 1957

Desjardins

SÉCURITÉ DU BÂTIMENT

PROTECTION INCENDIE • INTERCOM
CONTRÔLE D'ACCÈS • CAMÉRA

INCENDIE
GICLEUR
INTERCOM
CARTE D'ACCÈS
CAMÉRA
DÉTECTION DE GAS
ÉCLAIRAGE D'URGENCE
EXTINCTEUR
ALARME INTRUSION
CENTRALE D'ALARME

Un seul appel pour tout vos services :

514 768-6315

info@desjardinsalarmes.qc.ca

RBQ 2733-8649-71

ASSURTOIT

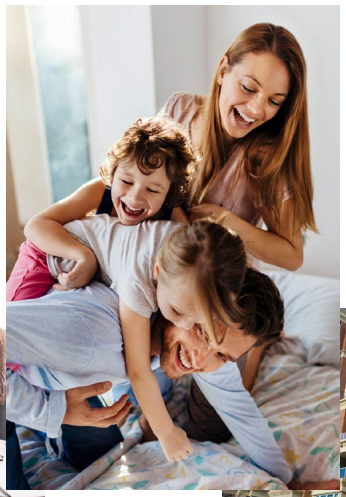

Protégez votre coopérative, vos administrateurs et vos dirigeants grâce à **ASSUR**TOIT.

En tant qu'administrateurs et dirigeants, vous devez être protégés.

Le saviez-vous? **ASSUR**TOIT comprend une protection exhaustive incluant :

> **L'assurance de la responsabilité civile générale des entreprises** qui couvre tout dommage corporel, dommage matériel ou préjudice personnel causé à autrui.

> **L'assurance de la responsabilité civile des administrateurs et dirigeants** qui comporte une protection financière, qui vous protège ainsi que la coopérative, en cas d'allégations formulées contre vous et découlant de vos fonctions.

ASSURTOIT a été conçu pour répondre aux besoins spécifiques des coopératives d'habitation.

Obtenez la protection et les services dont vous avez besoin!

Pour en savoir plus, communiquez avec le responsable du dossier CQCH chez EgR :

Philippe Boulanger, courtier en assurance de dommages au 1-800-463-2830 ou au 418-659-4848

ASSURTOIT est offert par :

EgR

En collaboration avec :

co-operators MD
Assurance et services financiers

La Souveraine

CQCH
CONFÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES COOPÉRATIVES D'HABITATION

L'assurance est offerte et souscrite par La Souveraine, compagnie d'assurance générale membre du Groupe Co-operators limitée.

QUE184 08/17